

ARRETE DU MAIRE N° 27/2026**Portant réglementation temporaire de la circulation
6 rue de Rixheim**

Le Maire de la Commune de BRUEBACH,

VU les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011 350 29 du 14/12/2011 portant déclaration d'utilité publique de la dérivation d'eau souterraines de la source de Bruebach ou source Im Niederstuck n°0445-2X-0007 et des périmètres de protection de ce captage ;

VU les travaux de coulée de béton et la pose d'un tractopelle au 6 rue de Rixheim par la SAS AT Eco Bat pour le compte de Mme RIVOLLIER ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à éviter les accidents de la circulation à l'occasion des travaux susvisés.

ARRETE

Article 1er : A compter du jeudi 20 à 16h au samedi 22 août 2026 à 14h, au 6 rue de Rixheim, la circulation sera perturbée en raison des travaux mentionnés ci-dessus. Le stationnement sera interdit et la vitesse limitée à 30 km/h.
La zone de travaux sera balisée afin d'être visible par les usagers.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires, mis en place par le pétitionnaire, devront permettre l'application de cet arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 : Considérant que l'emprise des travaux est située dans un périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable, il convient de respecter les prescriptions contenues dans la fiche de l'Agence Régionale de Santé ci-jointe.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Morschwiller-le-Bas,
- Monsieur le Président des Brigades Vertes de Soultz,
- Monsieur le Directeur, Service Routier de Mulhouse 68190 Ensisheim,
- m2A : service de ramassage des ordures ménagères,
- SAS AT EcoBat 5 rue de l'Eglise 68480 Vieux-Ferrette,
- Mme RIVOLLIER Claire- 6 rue de Rixheim - Bruebach.

Bruebach, le 17 août 2026

Le Maire,
Aurélien MEROT

